

A V I S N° 2.243

Séance du mardi 28 septembre 2021

Plan d'action 2021 de promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales

x x x

A V I S N° 2.243

Objet : Plan d'action 2021 de promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales

Contexte

Dans son avis n° 2.203, le Conseil s'est proposé de mettre en place un mécanisme de suivi renforcé de la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales (ci-après Déclaration EMN), ainsi que des modalités de fonctionnement qui permettent d'en garantir la mise en œuvre concrète. Le plan d'action concrétise ainsi l'implication des partenaires sociaux dans le processus promotionnel de la Déclaration EMN et de ses outils de promotion

Au terme de l'année 2021, le Bureau exécutif se réunira afin de déterminer les prochaines étapes de promotion en vue de soutenir les entreprises qui souhaitent progresser dans la responsabilité sociétale en matière de normes sociales.

Des partenariats, des échanges d'expériences et d'expertise seront également mis en place pour concrétiser cette promotion de la Déclaration EMN.

Comme relevé dans l'avis n° 2.203 du 3 mars 2021, « le Point de Contact National (PCN), organisé au sein du SPF Economie, dispose d'une vaste expertise dans la promotion des lignes directrices de l'OCDE ».

Des synergies pourront dès lors être dégagées avec le PCN afin de mener des actions communes de promotion de la Déclaration (événements, site internet).

Par ailleurs, si des activités communes devaient être développées avec le PCN, un rôle d'observateur pourra à sa demande être dévolu au Secrétariat du Conseil dans une optique de mise en commun des compétences.

La question de la promotion de la Déclaration de principes tripartites sur les entreprises multinationales sera mise annuellement à l'ordre du jour du Bureau exécutif du Conseil. Le Bureau s'accordera à cette occasion sur les orientations à donner aux actions promotionnelles de la Déclaration et chargera une Commission ad hoc de sa mise en œuvre.

Un plan d'action concernant les activités de promotion de la Déclaration sera élaboré annuellement dans le cadre de ce mécanisme de suivi renforcé.

D'ici la fin 2023, le Bureau exécutif se penchera à nouveau sur le mode de promotion de la Déclaration afin d'évaluer ce mécanisme de suivi renforcé, l'appropriation de cet instrument par les partenaires sociaux et son rayonnement vers l'extérieur.

Contenu du plan d'action 2021

Le premier plan d'action développé pour l'année 2021 a pour objectif de créer les conditions optimales en vue d'une (ré)appropriation interne de la Déclaration EMN et de ses outils de promotion. Certaines des actions énumérées ci-après s'étaleront sur plusieurs années.

Action 1 : Appropriation interne de la Déclaration EMN et de ses outils de promotion

Les membres de la Commission ad hoc seront accompagnés dans l'(ré)appropriation de la Déclaration EMN et de ses outils de promotion par une formation à la Déclaration EMN et à ses outils de promotion, dispensée par le centre de formation de l'OIT « Entreprises multinationales, développement et travail décent: L'approche de la Déclaration de l'OIT sur les EMN ».

Action 2 : Implication des partenaires sociaux dans le rapportage d'évaluation sur la promotion et l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Europe et Asie centrale)

La Déclaration EMN fait l'objet d'un suivi régional régulier par le BIT. Sur la base d'un questionnaire adressé tous les quatre ans au SPF Emploi et aux organisations représentatives des travailleurs et des employeurs, des rapports séparés sont transmis au BIT qui les compile et rédige un rapport régional sur la promotion et l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Dans un souci de (ré)appropriation de ce rapportage, une réflexion sera menée avec le SPF Emploi en vue de mettre en place un processus tripartite d'évaluation dans le cadre du rapportage réalisé par le SPF Emploi.

Action 3 : Publicité des instruments relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises en matière de normes sociales

Création d'un dossier ad hoc et publication sur le site internet du Conseil national du travail de la Déclaration EMN (FR +NL) et des instruments de promotion qui viennent en appui des entreprises voulant avancer sur la responsabilité sociétale en matière de normes sociales, là où cela est possible en synergie avec le Point de Contact National (ainsi que, le cas échéant, également sur les sites des organisations représentatives des travailleurs et des employeurs).

Action 4 : Organisation/participation à des événements ponctuels en vue de la promotion de la Déclaration de principes tripartites sur les entreprises multinationales

Ces événements seront organisés en synergie, là où cela est possible, avec le SPF Emploi et avec le Point de Contact National pour la conduite responsable des entreprises, organisé au sein du SPF Economie.

Exemple : Organisation d'un atelier dans le cadre du SDG Forum qui se tiendra à Tour & Taxis, le 5 octobre 2021. Cet atelier aura pour thème " La Déclaration tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT" Ce workshop fournira des informations sur la Déclaration Tripartite et sur plusieurs outils concrets que les entreprises peuvent utiliser pour réaliser l'ODD 8 à leur niveau, en lien avec l'ODD 17.
